

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS – ENFANT- 2021/2022**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTREE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET**

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Numéro de téléphone portable de l'élève :

Nom du père : Prénom.....

Profession :

N° de travail du père : Portable du père :

Nom de la mère : Prénom.....

Profession :

N° de travail de la mère : Portable de la mère :

Adresse :

Adresse complémentaire si famille recomposée :

N° de téléphone du domicile :

Nombre de frères et sœurs:

Email :

Email pro :

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 modifie et complète les articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du sport relatifs au certificat médical. Il prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Vous pouvez consulter le questionnaire destiné aux mineurs sur notre site dansesLM.fr, le remplir avec votre enfant.

Si vous et votre enfant avez répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre une attestation sur l'honneur pour enfant mineur ci-après.

Si vous et votre enfant avez répondu « OUI » à une des questions, vous devez consulter un médecin qui devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique de la danse que votre enfant souhaite pratiquer. Et vous devrez obligatoirement remettre le certificat médical à Danses LM, qui le conservera.

Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous et votre enfant avez renseigné, vous est réservé. Vous n'avez pas à le remettre à notre association. Il est confidentiel.

Nous vous informons aussi que les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de votre responsabilité exclusive au titre de votre autorité parentale.

ATTESTATION POUR LES MINEURS

(À renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par les parents à Danses LM)

Nom et Prénom de l'enfant mineur :

Nom et Prénom du parent :

Par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de Danses LM ci-dessus et avoir renseigné avec mon enfant le questionnaire de santé pour les sportifs mineurs qui m'a été proposé sur le site de Danses LM.

Et, j'atteste sur l'honneur avoir avec mon enfant répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à le

Pour dire et valoir ce que de droit,

Signature obligatoire de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mineur :

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas de blessures ou d'accident.

Contre indications médicales :

Médecin : Nom : Téléphone :

→ L'Association rappelle que son assurance ne couvre pas les dépenses consécutives à une blessure provoquée par l'élève à lui-même.

Toute blessure accidentelle ou résultant d'un comportement inadéquat ne saurait engager la responsabilité de l'association.

Lors de la sortie des cours, Mr, Mme, Mlles'engage à être à l'heure pour venir chercher l'enfant inscrit ci-dessus.

L'Association rappelle que l'enfant est sous la responsabilité de ses parents à partir de la fin des cours.

Je certifie que mon enfant est bien couvert par une assurance responsabilité civile familiale :

 Oui Non

Il bénéficie également d'une Assurance Extra Scolaire couvrant les risques corporels :

 Oui Non

- **TARIFS DES COTISATIONS ANNUELLES PAR COURS** : hip hop, jazz, classique : 32 cours à l'année.

150€ pour 45mn	190€ pour un cours d'1h	215€ pour un cours d'1h30	50€ en plus pour les Envoyées
----------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

- **REDUCTIONS FAMILIALES (à soustraire à la cotisation annuelle)**

2 cours : 20€	3 cours : 40€	4 cours : 60€	5 cours : 80€
---------------	---------------	---------------	---------------

- **CALCUL COTISATION ANNUELLE :**

	NOM DU COURS	TARIF
Cours 1		
Cours 2		
Cours 3		
Cours 4		

Cotisation cours :

-Réduction familiale :

Total à régler :

- **REGLEMENT COTISATION ANNUELLE**

Chèques Espèces Chèques Vacances

Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de l'association Danses LM

NOM EMETTEUR CHEQUE(S) :

	1 ^{er} chèque encaissé en octobre	2 ^e chèque encaissé en janvier	3 ^e chèque encaissé en avril
Montant du chèque			
Numéro du chèque			

- **COSTUME**

Un costume sera réalisé par l'adhérent ou son responsable légal : OUI NON
(Entourer la réponse)

Si NON, l'association propose de le prendre en charge contre 20€ de fabrication.

CHEQUE 20€ à l'ordre de Danses LM, **encaissé dès la réalisation du costume**. En cas de non réalisation il sera détruit. Les nouveaux accessoires peuvent être à la charge du danseur.

- **TARIF DE L'ADHESION FAMILIALE ANNUELLE**

Adhère à l'Association Danses LM pour la saison 2020/2021.

10€ pour l'adhésion, en chèque à part, à l'ordre de danses LM. Adhésion familiale annuelle.

- J'accepte le règlement intérieur en date du 10 juin 2021 ci-joint, je le signe précédé de « lu et approuvé ».
- 10€ adhésion danses LM
- 20€ chèque costume

Fait à La Mézière, le

Signature du (des) parent(s) ou du responsable de l'élève
Précédée de « lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

A signer, précédé de « lu et approuvé » et à remettre à l'inscription

Le présent règlement a été adopté en réunion de bureau. Il permet de définir le bon fonctionnement de l'association DANSES LM, la sécurité de nos adhérents et l'ensemble des responsabilités auxquelles nous devons faire face.

1- COTISATIONS / ADHESIONS :

- L'adhésion de 10€, obligatoire, inclut les frais de dossier et ouvre droit à 2 cours d'essai.
- La cotisation est exigible en début d'année même pour les paiements différés.
- Les coupons sport du conseil régional ne sont pas acceptés. Seuls les chèques vacances sont autorisés.
- Eviter autant que possible les paiements en espèces.
- Les chèques sont libellés à l'ordre de **Danses LM** et datés du jour.
- Pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement de cotisation ne sera fait.
- Les cours de hip hop et de danse classique commencent à 8 ans au premier cours.

2- PIECES A FOURNIR :

- La feuille de renseignements..
- Un chèque de 10€ pour l'adhésion.
- Un chèque de 20€ pour la réalisation du costume si besoin.
- Règlement intérieur 2021-2022 signé, précédé de « lu et approuvé »
- Tout dossier incomplet sera refusé.

3- OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

L'association s'engage à mettre à disposition des élèves un professeur de danse diplômé.

L'association s'engage à prévenir en cas d'absence du professeur par avance sauf éléments non prévisibles (accidents ou catastrophes non prévisibles).

La responsabilité de l'association ne peut être engagée en dehors des heures de cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets ou d'effets personnels pendant les cours.

4- OBLIGATIONS DE L'ADHERENT :

Les parents des élèves mineurs sont tenus de s'assurer de la présence du professeur au début du cours. Ils doivent également prendre leurs dispositions afin de récupérer leur enfant à la fin du cours.

Afin que les cours se passent dans les meilleures conditions possibles, l'accès à la salle de danse et aux vestiaires est réservé strictement aux danseurs.

Un groupe ne peut fonctionner sans la bonne volonté de tous et le respect de chacun. Aussi nous insistons sur la nécessité de respecter :

1- les horaires des cours pour leur bon déroulement.

2- une tenue de sport obligatoire différente de la journée. (Short, leggings, jogging, tenue de classique, baskets, chaussons...) A revoir avec le professeur en début d'année.

3- Les professeurs, les membres de l'association et les élèves entre eux.

Chaque élève en cours est placé sous la responsabilité et l'autorité des professeurs et membres de l'association.

Chaque professeur tient un registre des absences et manquements (retards, absences justifiées ou pas, tenue, cheveux attachés, comportement...) Après trois remarques, l'élève sera dispensé d'un cours avec courrier ou mail aux parents pour les mineurs. Trois autres remarques entraîneront une exclusion définitive.

Tout manquement au règlement intérieur, toute calomnie ou diffamation de la part d'un adhérent ou de son responsable légal entraînera le renvoi définitif irrévocable de l'élève par l'association Danses LM sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

Vous êtes tenus de **prévenir toute absence** au cours par mail, afin que le professeur sache combien d'élèves seront présents pour les chorégraphies.

Le professeur est seul responsable de la mise en place de ses chorégraphies et du choix des placements dans le spectacle de fin d'année. Il est aussi le seul en capacité à faire ses groupes.

Le professeur chorégraphe est propriétaire pour l'année en cours de l'ensemble chorégraphique présenté le jour du spectacle. **Toute utilisation de la chorégraphie pour une autre représentation que celle du gala de fin d'année est interdite.**

Le spectacle de fin d'année se déroulant sur deux jours (samedi soir et dimanche après-midi), **les danseurs sont tenus d'assister aux deux représentations. Si un élève ne peut être présent à l'une ou l'autre, il ne participera pas au spectacle. Il est obligatoire d'être présent aux répétitions et aux filages avant le gala.**

La **non-participation** d'un élève au gala doit être annoncée au **mois de janvier**.

Le gala étant filmé et photographié par des professionnels, il est interdit de filmer et/ou de prendre des photos durant le spectacle.

Si l'élève a un problème auditif, il doit impérativement avoir des bouchons d'oreille le jour du gala.

Un costume sera à réaliser par l'adhérent, avec le tissu acheté par l'association, et remis après le spectacle de fin d'année à l'association, qui en est le propriétaire. Si l'adhérent ne souhaite pas réaliser le costume, il peut mandater l'association pour le confectionner, moyennant un chèque de 20€ à l'ordre de Danses LM, encaissé dès la réalisation du costume. En cas de non réalisation il sera détruit. Les nouveaux accessoires peuvent être à la charge du danseur.

L'élève doit respecter les locaux de danse et les laisser propres y compris le jour du spectacle.

Afin de transmettre les informations le plus efficacement possible, les adhérents sont tenus de prévenir le bureau en cas de changement d'adresse postale et/ou mail.

5- DROIT A L'IMAGE :

L'association se réserve le droit de photographier et filmer votre enfant notamment pendant le spectacle de fin d'année (réalisation de DVD et photographies alimentant le site internet de l'association). Le refus de prise de vue entraînera l'éviction de l'enfant du spectacle.

6- ASSURANCE :

L'association met à la disposition de ses adhérents le texte de la police d'assurance qu'elle a souscrite.

L'élève doit souscrire une responsabilité civile individuelle au minimum. L'association vous conseille de prendre pour toutes vos activités sportives une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels qui pourraient se produire lors de la pratique de votre activité sportive.

7- PLANNING DES COURS :

Les cours sont dispensés de septembre à juin et suivent le calendrier des vacances scolaires. Le planning des cours établi avant la rentrée est un planning prévisionnel. Il est susceptible d'être modifié selon le nombre d'élèves inscrits. L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation des cours en cas d'inscriptions insuffisantes. Les horaires sont établis en début de saison en fonction du nombre d'inscrits et de la disponibilité des salles.

8- RGPD : Règlement général sur la protection des données

L'adhésion emporte acceptation du protocole RGPD qui est mis à disposition de chaque adhérent sur demande.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. (Inscription sous réserve de l'ouverture du cours). Le bureau peut à tout moment apporter des modifications à ce règlement.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL OU DE L'ADHERENT (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)